Soixantième année. - N ° 198 A Jeudi 15 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 326

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARASCON

Ventes et cessions

339 833 915 RCS Tarascon.
ERIC GRECOURT VOYAGES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : 483, Route d'Avignon, 13440 Cabannes.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : 412 033 540 RCS TARASCON AUTOCARS TRANSALEX Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle Capital : 45 000 € Siège social : 483 Route d'Avignon - 13440 CABANNES 339 833 915 RCS TARASCON ÉRIC GRECOURT VOYAGES Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle Capital : 50 000 € Siège social : 483 Route d'Avignon - 13440 CABANNES Opposition : article L 236-15 du code de commerce Projet de fusion entre la société AUTOCARS TRANSALEX, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de QUARANTE-CINQ MILLE euros (45 000 €), dont le siège social est à CABANNES (13440), 483 Route d'Avignon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TARASCON sous le numéro 412 033 540, Et la société ERIC GRECOURT VOYAGES, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de CINQUANTE MILLE euros (50 000 €), dont le siège social est à CABANNES (13440), 483 Route d'Avignon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TARASCON sous le numéro 339 833 915, AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CABANNES du 29 juin 2026, la société AUTOCARS TRANSALEX, société par actions simplifiée au capital de QUARANTE-CINQ MILLE euros (45 000 €), dont le siège social est à CABANNES (13440), 483 Route d'Avignon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TARASCON sous le numéro 412 033 540, et la société ERIC GRECOURT VOYAGES, société par actions simplifiée au capital de CINQUANTE MILLE euros (50 000 €), dont le siège social est à CABANNES (13440), 483 Route d'Avignon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TARASCON sous le numéro 412 033 540, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société AUTOCARS TRANSALEX par la société ERIC GRECOURT VOYAGES. La société AUTOCARS TRANSALEX ferait apport à la société ERIC GRECOURT VOYAGES de la totalité de son actif, soit la somme de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE-HUIT euros ET DIX-HUIT centimes (488 758,18 €), à charge de la totalité de son passif, soit la somme de TROIS CENT TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DEUX euros ET QUARANTE centimes (303 582,40 €). La valeur nette des apports s'élèverait à la somme de CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CENT SOIXANTE-QUINZE euros ET SOIXANTE-DIX-HUIT centimes (185 175,78 €), arrondie pour les besoins des présentes à la somme de CENT QUATRE-VINGT-CINQ

MILLE CENT SOIXANTE-SEIZE euros (185 176 €). La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société TILULI, société à responsabilité limitée au capital de CINQ MILLE euros (5 000 €), dont le siège social est situé à CABANNES (13440), 483 Route d'Avignon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TARASCON sous le numéro 889 351 888, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société AUTOCARS TRANSALEX depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ERIC GRECOURT VOYAGES. La société AUTOCARS TRANSALEX sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 novembre 2026. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de TARASCON au nom des deux sociétés le 12 octobre 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit TRENTE (30) jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. POUR AVIS.

